

## Imposition d'un vote sur les offres finales de Postes Canada

Comme vous le savez, le 12 juin, la ministre de l'Emploi et des Familles a ordonné la tenue d'un vote sur les offres finales de Postes Canada déposées le 28 mai et visant l'unité urbaine et l'unité des FFRS. De plus, elle a exigé que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) prenne en charge la tenue du vote.

Le 26 juin, nous avons reçu une ordonnance du CCRI nous enjoignant d'afficher sur le site Web national du Syndicat son message visant à encourager les membres à mettre à jour leur adresse courriel auprès de Postes Canada afin de recevoir leur numéro d'identification personnel (NIP) unique. Le NIP sera nécessaire pour voter, électroniquement ou par téléphone, sur les offres finales que Postes Canada a déposées le 28 mai et qui visent les deux unités de négociation.

La période prévue par le CCRI pour la mise à jour des adresses courriel va du 26 juin au 7 juillet 2025 à 23 h 59 (heure de l'Est).

Dans son message, le CCRI vous encourage à créer une adresse courriel, si vous n'en avez pas déjà une. À cette fin, le CCRI vous recommande d'utiliser un service gratuit de messagerie électronique comme Gmail, Hotmail, Yahoo ou iCloud.

De plus, l'ordonnance du CCRI indique ce qui suit :

*« Veuillez noter que, de manière exceptionnelle, les employés qui ne possèdent pas déjà une adresse courriel et qui n'ont pas pu en créer une à l'aide des services mentionnés ci-dessus se verront offrir un moyen alternatif pour recevoir leur NIP nécessaire pour voter ».*

Veuillez noter que le CCRI n'a pas encore fixé la date du vote.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Carl Girouard  
Dirigeant national des griefs

